

## **Demi-finales Coupes nationales MONTAIGU, LES 19/20 JANVIER 2019**

La compétition se déroulera à **MONTAIGU au Complexe Sportif Léonard de Vinci, rue de Fromenteau 85600 MONTAIGU-GUYONNIERE**

**Le port de chaussures gymniques est obligatoire pour toutes les personnes se trouvant sur le plateau (gymnastes, juges et cadres).**

**Directeur du Concours : Elisabeth JEAN**  
**Secrétariat : Claire DARIUS**  
**Responsable du Jury : Anne Marie REINOSE**  
**Contrôle du Matériel : Stéphane DEGOS**  
**Contrôle des licences : Elisabeth JEAN et Claire DARIUS**

### **DEROULEMENT ET REGLEMENT DE LA COMPETITION :**

Respect des règlements : se référer au programme fédéral chapitre « Coupes Nationales »  
Pages 74 à 82

La compétition se déroulera de la façon suivante :

- **Journée du samedi :**
  - 4 horaires « Coupe Senior » sur 1 agrès et 1 jury Senior, les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> horaire s'effectuera avec les gymnastes masculins
  - Appel et contrôle des licences en salle d'échauffement
  - Echauffement en salle d'échauffement : 8 mn par agrès, il n'y aura pas de praticable (mis dans la salle de compétition) mais des pistes.
  - La présentation des gymnastes se fera au sol
  - Les résultats Senior et Masculins seront donnés vers 21h
  
- **Journée de dimanche :**
  - 3 horaires « Coupe Espoir » sur 1 agrès et 1 jury Espoir,
  - Résultats le dimanche vers 17h00

L'accès à la salle de compétition est interdit à toutes les gymnastes avant l'heure d'ouverture de la salle.

## Samedi 19 janvier

### 1<sup>er</sup> HORAIRE : 8h00 à 11h15

Ouverture de la salle d'échauffement	: 7h30
Appel des gyms et contrôle licences	: 7h55
Echauffement puis compétition	: 8h00-8h45
Compétition	: 8h45-11h15

### 2<sup>ème</sup> HORAIRE : 11h35-14h50

Accès à la salle d'échauffement	: 11h00
Appel des gyms et contrôle licences	: 11h25
Echauffement puis compétition	: 11h30-12h15
Compétition	: 12h15-14h50

### 3<sup>ème</sup> HORAIRE : 14h10-17h35

Accès à la salle d'échauffement	: 13h50
Appel des gyms et contrôle licences	: 14h15
Echauffement puis compétition	: 14h20-15h05
Compétition	: 15h05-17h35

### 4<sup>ème</sup> HORAIRE : 17h00-20h30

Accès à la salle d'échauffement	: 16h55
Appel des gyms et contrôle licences	: 17h10
Echauffement puis compétition	: 17h15-18h00
Compétition	: 18h00-20h30

## Dimanche Matin

### 1<sup>er</sup> HORAIRE : 8h00 à 11h15

Ouverture de la salle d'échauffement	: 6h45
Appel des gyms et contrôle licences	: 7h10
Echauffement puis compétition	: 7h15-8h00
Compétition	: 8h00-10h30

### 2<sup>ème</sup> HORAIRE : 11h35-14h50

Accès à la salle d'échauffement	: 9h30
Appel des gyms et contrôle licences	: 9h55
Echauffement puis compétition	: 10h00-10h45
Compétition	: 10h45-13h15

### 3<sup>ème</sup> HORAIRE : 14h10-17h35

Accès à la salle d'échauffement	: 12h45
Appel des gyms et contrôle licences	: 13h10
Echauffement puis compétition	: 13h15-14h00
Compétition	: 14h00-16h30

**Lors de l'appel, les entraineurs sont invités à vérifier leurs équipes d'associations et régionales et à signer la feuille d'émargement.**

**RAPPEL : Art 34.2.2 page 75 : Aucune modification de la composition des équipes ne sera autorisée à moins d'une semaine de la compétition (sauf en cas de forfait d'une gymnaste).** Une gymnaste qui remplacerait une gymnaste blessée au dernier moment, devra obligatoirement s'inscrire au minimum la veille de la compétition, sinon elle ne pourra entrer dans la composition de l'équipe d'association ou de région (cette gymnaste doit respecter l'article 34.1.2)

**Le tirage au sort du 1er agrès** sera effectué lors de l'appel des gyms. Lors de l'appel, 2 badges vous seront remis : un pour le report des notes, l'autre pour constituer l'ordre de passage au sol et la présentation des gymnastes. Cet ordre de passage sera remis à la table des directeurs de concours.

**Veillez envoyer les musiques de sol à l'adresse suivante : [ajagymmontaigucope@gmail.com](mailto:ajagymmontaigucope@gmail.com) pour le 11/01/2019 DERNIER DELAI en respectant les consignes suivantes :**

- **Format MP3**
- **En précisant : Nom, Prénom, Catégorie et le Club = en MAJUSCULE**
- **Envoi par une SEULE personne (si possible)**
- **Pour éviter tout problème : prévoir un accusé de réception de votre envoi, merci**

**L'ordre des gymnastes est à préparer pendant l'échauffement et ce pour éviter toute perte de temps.**

**TOUS LES DEPLACEMENTS SE FERONT EN MUSIQUE ET EN ORDRE SUIVANT LA ROTATION OLYMPIQUE.**

**Attention :**

Les gymnastes doivent être PRESENTES A LA MISE EN PLACE DES GROUPES.  
Toutes les gymnastes doivent être présentes pour la remise des récompenses.

En cas de défection, merci de prévenir :

**Elisabeth JEAN** : 06 08 23 38 46 - [zabeth.jean@gmail.com](mailto:zabeth.jean@gmail.com) .

Ou **Pascal LEGOUIC** : 06 89 16 02 03 – [pascal.legouic@fscf.asso.fr](mailto:pascal.legouic@fscf.asso.fr)

Juges : Anne Marie REINOSE : 06 26 22 17 62 – [amreinose@aol.com](mailto:amreinose@aol.com)

**NOUS REMERCIONS TOUTES LES ASSOCIATIONS DE RESPECTER CES CONSIGNES AFIN DE PERMETTRE UN BON DEROULEMENT DE LA COMPETITION.**

**Dérogation pour les finales** : n'oubliez pas d'apporter votre demande avec le certificat médical ou une lettre explicative (voir l'annexe jointe).

**Qualifications pour les finales** (voir l'annexe jointe) : La liste des gymnastes qualifiées pour les finales sera publiée au plus tard le mercredi 23 janvier. La date butoir des engagements des gymnastes qualifiées pour les finales a été fixée au **31 janvier 2019**.

**Délégué Fédéral**  
Elisabeth JEAN

## ANNEXES

### Art. 34.3 - Dérogations

34.3.1 : Pour une gymnaste engagée en Coupe Espoir, une dérogation peut être accordée pour le 1er tour si cette gymnaste a obtenu au minimum 38 points pour les Benjamines, 39,50 points pour les Minimes, 40 points pour les Cadettes lors des Finales des Coupes Nationales ou lors des Championnats Nationaux Individuels 2017 ou 2018.

Pour une gymnaste engagée en Coupe Senior, une dérogation peut être accordée pour le 1er tour si cette gymnaste a obtenu au minimum 40,50 points lors des Finales des Coupes Nationales ou lors de Championnats Nationaux Individuels 2017 ou 2018.

Pour les dérogations accordées pour les 1/2 Finales, celles-ci seront étudiées en CNGF en fonction du classement vertical et des points de référence de la gymnaste. Ceux-ci devront être supérieurs aux points de la dernière gymnaste qualifiée dans la catégorie concernée.

34.3.2 : Les demandes doivent :

- Être présentées sur le formulaire fédéral téléchargeable sur le site de la FSCF ou en fin de PF,
- Être accompagnées d'un certificat médical en cas de blessure ou d'une lettre explicative pour tout autre motif,
- Être transmises à la CNGF, dans les 48 heures qui suivent la compétition.

La décision de la CNGF est communiquée à l'association intéressée, au délégué fédéral et aux organisateurs des 1/2 Finales ou des Finales. Si les demandes n'arrivent pas dans les délais, elles ne pourront être prises en compte.

34.3.3 : Les gymnastes ayant demandé une dérogation doivent figurer en fin de palmarès (1er tour ou 1/2 Finales) et - si nécessaire - apparaître dans la composition des équipes (voir également Art. 34.5 et 35.6).

34.3.4 : Une gymnaste dérogée au 1er tour ne peut bénéficier d'une dérogation aux 1/2 Finales.

34.3.5 : Une gymnaste dérogée au 1er tour ou aux 1/2 Finales participe au tour suivant au même titre qu'une gymnaste qualifiée aux points.

34.3.6 : Une gymnaste se blessant pendant la compétition a la possibilité de demander une dérogation à condition de produire un certificat médical daté du jour de la compétition et de respecter les articles 34.3.1. et 34.3.2.

DEMANDE DE DEROGATION

**Renseignements Administratifs**

---

Nom et ville de l'association .....

Nom du responsable .....

Email : .....

**Renseignements Techniques**

---

Conformément à l'art. 35.3 du règlement des Coupes Nationales, nous formulons une demande de dérogation :

- pour participer aux ½ finales
- pour participer aux finales

Pour une gymnaste (blessée, malade ou autre raison) inscrite

- lors du 1<sup>er</sup> tour
- lors de la ½ finale

Il s'agit de Melle \_\_\_\_\_ née  
le \_\_\_\_\_

n° de licence \_\_\_\_\_  
catégorie \_\_\_\_\_

AYANT OBTENU (1): \_\_\_\_\_ Pts aux Finales des Coupes 20....

\_\_\_\_\_ Pts aux Championnats Nationaux Individuels 20....

Ci-joint (obligatoire)

- certificat médical la concernant **ou**
- la lettre explicative
- + le palmarès de référence pour justifier les points annoncés ci-dessus

Visa de la Commission technique départementale ou régionale  
**(obligatoire)**

Signature du  
Responsable de l'Association

(1) à compléter

Cette demande doit être transmise à la CNGF dans les 48 heures qui suivent la compétition, avec le dossier d'inscription. La gymnaste doit avoir répondu aux exigences énoncées dans l'article 35.3 du programme fédéral de l'année en cours. Elle doit également figurer en fin de palmarès (1<sup>er</sup> tour ou ½ finales) et – si nécessaire - apparaître dans la composition des équipes

**Une gymnaste ne peut obtenir qu'une seule dérogation pour les 3 TOURS**

## **Art. 34.4 - Qualifications**

Une gymnaste « qualifiée » est une gymnaste classée individuellement qui obtient le nombre de points ou le classement suffisants pour participer au tour suivant.

Une gymnaste dérogée a le titre de gymnaste « qualifiée ».

### **Art 34.4.2. Qualifications aux finales**

Les gymnastes qualifiées pour les Finales seront :

#### **Coupe Espoir**

Benjamines : les **4 premières** de chaque zone puis les **12 suivantes** sur l'ensemble des 3 zones

Minimes : les **8 premières** de chaque zone puis les **22 suivantes** sur l'ensemble des 3 zones

Cadettes 1<sup>ère</sup> année : les **4 premières** de chaque zone puis les **10 suivantes** sur l'ensemble des 3 zones

#### **Coupe Senior**

Cadettes 2<sup>ème</sup> année : les **4 premières** de chaque zone puis les **10 suivantes** sur l'ensemble des 3 zones

Juniors : les **5 premières** de chaque zone puis les **12 suivantes** sur l'ensemble des 3 zones

Seniors : les **8 premières** de chaque zone puis les **22 suivantes** sur l'ensemble des 3 zones

**LA FEDERATION SE RESERVE LE DROIT DE MODIFIER LES CRITERES DE QUALIFICATION POUR LES FINALES POUR NE PAS DEPASSER UN EFFECTIF PLAFOND DETERMINE CHAQUE ANNEE PAR LA CNGF.**